

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-01

Portant approbation du procès verbal de la séance du 13/12/2021

Date de convocation : 7 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Magloire SIOPATHIS, Vice-président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Le président Jérôme DELAVault étant excusé.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;



Excusés

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Alain DE CUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey.

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-17 du 17 décembre 2021, portant délégation de signature du président au vice-président de l'ATD, Magloire SIOPATHIS ;

Considérant l'article 13 des statuts précisant que « [Les procès-verbaux des réunions] sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration suivant » ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint ;

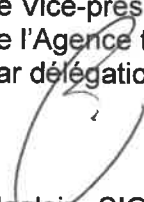
Le président propose au Conseil d'Administration l'approbation du procès verbal de la séance du 13 décembre 2021, joint en annexe.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 13 décembre 2021 notifié aux membres du Conseil d'administration le 14 janvier 2022 et portant :

- sur la nomination du Président du Conseil d'Administration de l'ATD ;
- sur la nomination des Vice-présidents du Conseil d'Administration de l'ATD ;
- sur le bilan d'activité 2021 de l'Agence ;
- sur l'information concernant la diffusion des délibérations du CA du 02 avril 2021 ;
- sur le recensement des nouvelles adhésions et des retraits volontaires ;
- sur le point des mouvements de personnels ;
- sur la mise à jour du tableau des emplois ;
- sur la reconduction des conventions de partenariat CD89/ATD ;
- sur les pistes de développement de l'ATD.

15 AVR. 2022

Le Vice-président
de l'Agence technique départementale,
par délégation,


Magloire SIOPATHIS

— Transmis au représentant de l'État le : 22 AVR. 2022
— Notifié aux intéressés le : 25 AVR. 2022

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 DÉCEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD
Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne

- Collège des Conseillers Départementaux

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny
- M. Jérôme DELAVALT, Conseiller Départemental de Brienon-sur-Armançon
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne

Excusés :

- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny

- Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey
- M. Alain DE CUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Excusés :

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny

- Personnes de l'ATD, Conseil Départemental et Paierie Départementale

Présents :

- Monsieur Franck SEMENCE, Directeur Général des Services du Conseil Départemental, par intérim
- Madame Florence VIEVARD, Assistante du Directeur Général Adjoint
- Monsieur Yvan TELPIC, Directeur de l'ATD
- Madame Kathia VERGER, Pôle Administratif de l'ATD
- Madame Sandrine SEBASTIAN, Pôle Administratif de l'ATD

Excusés :

- Monsieur Laurent BOUCHE, Départemental de la PAIERIE Départementale
- Madame Muriel DESCOINS, Adjointe de la Paierie Départementale

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration était le suivant :

- 1 - Nomination du président du Conseil d'Administration de l'ATD**
- 2 - Nomination des vice-présidents du Conseil d'Administration de l'ATD**
- 3 - Bilan 2021 de l'activité de l'Agence**
- 4 - Information sur la diffusion des délibérations de CA du 02/04/2021**
- 5 - Recensement des nouvelles adhésions et des retraits volontaires**
- 6 - Point sur les mouvements de personnel**
- 7 - Mise à jour du tableau des emplois**
- 8 - Reconduction des conventions de partenariat CD/ATD**
- 9 - Piste de développement de l'ATD**
- 10 - Questions diverses**

Après avoir accueilli les membres du Conseil d'Administration, le Président, Mr Patrick GENDRAUD a procédé à la vérification du quorum selon les éléments statutaires suivants :

Article 13 des statuts de l'Agence :

« Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres est présente. »

- Membres titulaires présents : **10** du premier collège et **6** du second.
- Membres suppléants présents : **1** du premier collège et **5** du second.
- Quorum à 10 : **Atteint.**

L'examen des différents points de l'ordre du jour a débuté.

1) Nomination du président du Conseil d'Administration de l'ATD

Principales discussions

Après avoir rappelé les principaux jalons de la création de l'Agence technique ainsi que sa vocation visant à répondre aux besoins en ingénierie publique des collectivités, le président GENDRAUD fait état de sa volonté de nommer Monsieur Jérôme DELAVault, Conseiller départemental du canton de Briennon-sur-Armançon, en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale.

M. Jérôme DELAVault remercie M. le Président du Conseil Départemental de la confiance qu'il lui témoigne et assure le Conseil d'administration de sa volonté constante de soutenir et de développer l'Agence au service des territoires.

Le caractère exécutoire de la nomination de M. Jérôme DELAVault, en qualité de président de l'Agence technique départementale, prendra effet à l'issue de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité de la délibération suivante, jointe en annexe.

Cf. délibération n° CA-2021-09 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Agence technique départementale de l'Yonne, jointe en annexe.

2) Nomination des vice-présidents du Conseil d'Administration de l'ATD

Deux candidats se présentent à la Vice-présidence de l'Agence. Il s'agit de :

- Pour le 1^{er} collège : Monsieur Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Pour le 2^{ème} collège : Madame Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'élection des deux vice-présidents suivants :

- Pour le 1^{er} collège : Monsieur Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Pour le 2^{ème} collège : Madame Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy.

Conformément aux statuts de l'Agence (article 12) stipulant que la 1^{re} Vice-Présidente est nécessairement issue du second collège, Madame Dominique CHAPPUIT est nommée première vice-présidente de l'ATD.

Cf. Délibération n° CA-2021-10 portant nomination des Vice-présidents de l'Agence technique départementale de l'Yonne, jointe en annexe.

3) Bilan 2021 de l'activité de l'Agence

Le directeur présente les domaines de compétence de l'Agence, ses missions ainsi que ses principaux indicateurs d'activité (cf. support de présentation joint au PV), selon le plan suivant :

3-a) Organigramme

3-b) Les domaines de compétences de l'Agence

3-c) Historique des adhésions

3-d) Répartition des conventions par domaine d'intervention

3-e) Articulation Moyens humains / Missions

3-f) Interventions de l'ATD

Le Conseil d'administration prend acte des éléments suivants consignés dans la délibération jointe en annexe :

- Augmentation constante des adhérents à l'Agence depuis sa création ;
- Nombre de conventions-devis signées avec les collectivités en hausse par rapport à 2020 ;
- Articulation Moyens humains/Missions particulièrement fragilisée pour cette fin d'année 2021 suite au départ à la retraite de deux agents (Yann Houzé et Laurent Morin) au sein du pôle bâtiment (recrutement en cours). Notamment le nombre moyen de conventions par chargé d'opération n'a jamais été aussi élevé depuis la création de l'Agence.

Cf. délibération n° CA-2021-11 portant bilan de l'activité 2021 de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.

4) Information sur la diffusion des délibérations de CA du 02/04/2021

Les délibérations issues du précédent Conseil d'administration et transmises au Contrôle de légalité (jointes à la convocation au présent Conseil d'administration) sont citées :

- CA-2021-01 Budget Primitif 2021 ;
- CA-2021-02 Compte de Gestion 2020 ;
- CA-2021-03 Mise en place Télétravail ;
- CA-2021-04 Amortissement matériel informatique ;
- CA-2021-05 Bilan Activité 2020 ;
- CA-2021-06 Mouvement du Personnel ;
- CA-2021-07 Affectation du résultat 2020 ;
- CA-2021-08 Compte Administratif 2020 ;

5 - Recensement des nouvelles adhésions et des retraits volontaires

- Le Conseil d'administration confirme l'approbation des demandes d'adhésion de 5 nouvelles communes et d'un syndicat ;
- Le Conseil d'administration est informé du retrait volontaire de 5 collectivités ;
- Le Conseil d'administration est informé de l'accès gratuit de 15 communes à l'offre de service de l'Agence en raison de l'adhésion de deux EPCI (CCAVM et CCVPO) à l'Agence *via* le tarif unique de 0,94 €/hab.

Le Conseil d'administration s'interroge sur le fait que peu de Communautés de communes ont opté pour le tarif unique qui donne un accès gratuit aux communes à l'ATD (5 EPCI adhérents sur 14 EPCI, et parmi les 5 EPCI adhérents, 2 ont choisi le tarif unique).

Le Conseil suggère de rencontrer les EPCI pour leur présenter l'Agence et le tarif unique qui procède de la solidarité territoriale.

Il demande également de pouvoir disposer de la liste des communes adhérentes par EPCI.

Cf. délibération n° CA-2021-12 portant recensement, bilan des adhésions et des retraits volontaires de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.

6 - Point sur les mouvements de personnel

Le Conseil d'administration prend acte des demandes de mobilité de M. BARREAU et de Mme RAIMOND, des départs à la retraite de M. HOUZE et M. MORIN et des recrutements de M. TELPIC et de Mme SEBASTIAN.

Cf. délibération n° CA-2021-13 portant sur les mouvements de personnel, jointe en annexe.

7 - Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité :

- la mise à jour du tableau des emplois qui compte à ce jour, 10 postes pourvus et 4 postes vacants ;
- l'homogénéisation des fonctions de « chargé de secteur », « conducteur d'opération » et « chargé d'opération » en une seule et même fonction de « chargé d'opération » ;
- la mutation du poste de « dessinateur » en la fonction de « chargé de mission SIG ».

Cf. délibération n° CA-2021-14 portant mise à jour de tableau des emplois de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.

8 - Reconduction des conventions de partenariat CD/ATD

Le Conseil d'administration prend acte de la prolongation par avenant des conventions de partenariat entre l'Agence technique départementale et le Département de l'Yonne.

- Convention Cadre ;
- Convention de mise à disposition du matériel informatique ;
- Convention de mise à disposition des véhicules ;
- Convention de mise à disposition du personnel ;
- Convention de mise à disposition des locaux ;

Cf. délibération n° CA-2021-15 portant renouvellement des conventions de partenariat entre l'Agence technique départementale et le Département de l'Yonne, jointe en annexe.

9 - Piste de développement de l'ATD

Le Conseil d'administration adopte la proposition du Président visant à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire :

- la nécessité de proposer une offre de base aux adhérents, en contrepartie de leur adhésion (Aide à la recherche de financement, mise à disposition d'une base documentaire pour la gestion du domaine public routier communal) ;
- la généralisation de la prestation visant à assister nos adhérents dans la rédaction des dossiers de subvention, dans le cadre d'opérations conventionnées avec l'ATD ;
- de sécuriser les principales phases d'instruction réglementaire en associant les différents services prescripteurs en amont ;
- de développer une stratégie de communication.

Cf. délibération n° CA-2021-16 portant sur les pistes de développement de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.

10 - Questions diverses

Le Conseil d'administration s'interroge sur les délais de réactivité de l'Agence dans certaines thématiques (voirie et bâtiments notamment) sur lesquelles un retard peut être constaté dans la fourniture des études attendues par nos adhérents.

Il est précisé que l'Agence traverse une période contingente de fragilité en raison d'une baisse transitoire des effectifs et d'une augmentation de l'activité. S'il faut se réjouir du second aspect, il convient cependant de recruter rapidement, dans le respect du schéma d'emploi de l'Agence.

Enfin, l'Agence reste en lien étroit avec ses adhérents afin de les informer des éventuelles difficultés rencontrées dans notre plan de charge.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance fut levée à 17h45 environ.

Auxerre, le 13 JAN. 2022
Le Président
de l'Agence technique départementale

Patrick GENDRAUD

